

CRÉATION

Le Centre d'accueil de jour Les Villanelles a ouvert ses portes le 19 décembre 1988. Il est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique par Décret du 20 décembre 2013. La Fondation OVE a pour mission de favoriser la politique d'inclusion des personnes handicapées, exclues ou fragiles. Elle accueille et accompagne, au sein de près de 120 établissements et services sociaux et médico-sociaux, plus de 6 000 personnes, de l'enfant à l'adulte.



Le CAJ est agréé pour accueillir et accompagner 50 femmes et hommes, âgés de 20 à 60 ans, présentant des troubles du développement intellectuel.

FINANCEMENT

- Métropole de Lyon



Les personnes accompagnées bénéficient d'une notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

- Métropole de Lyon



équipe interdisciplinaire

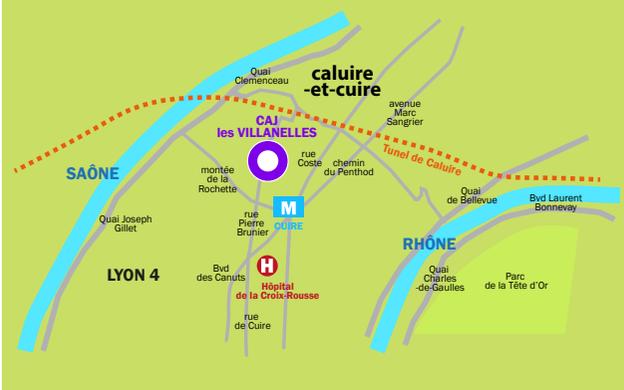
Des professionnels éducatifs et soignants : moniteur éducateur, moniteur d'atelier, aide médico-psychologique, psychologue...

Situation géographique

Le CAJ est situé au 56 rue Pierre Brunier 69300 Caluire-et-Cuire

Moyen d'accès

À 7 mn à pied du Métro C - Arrêt Cuire

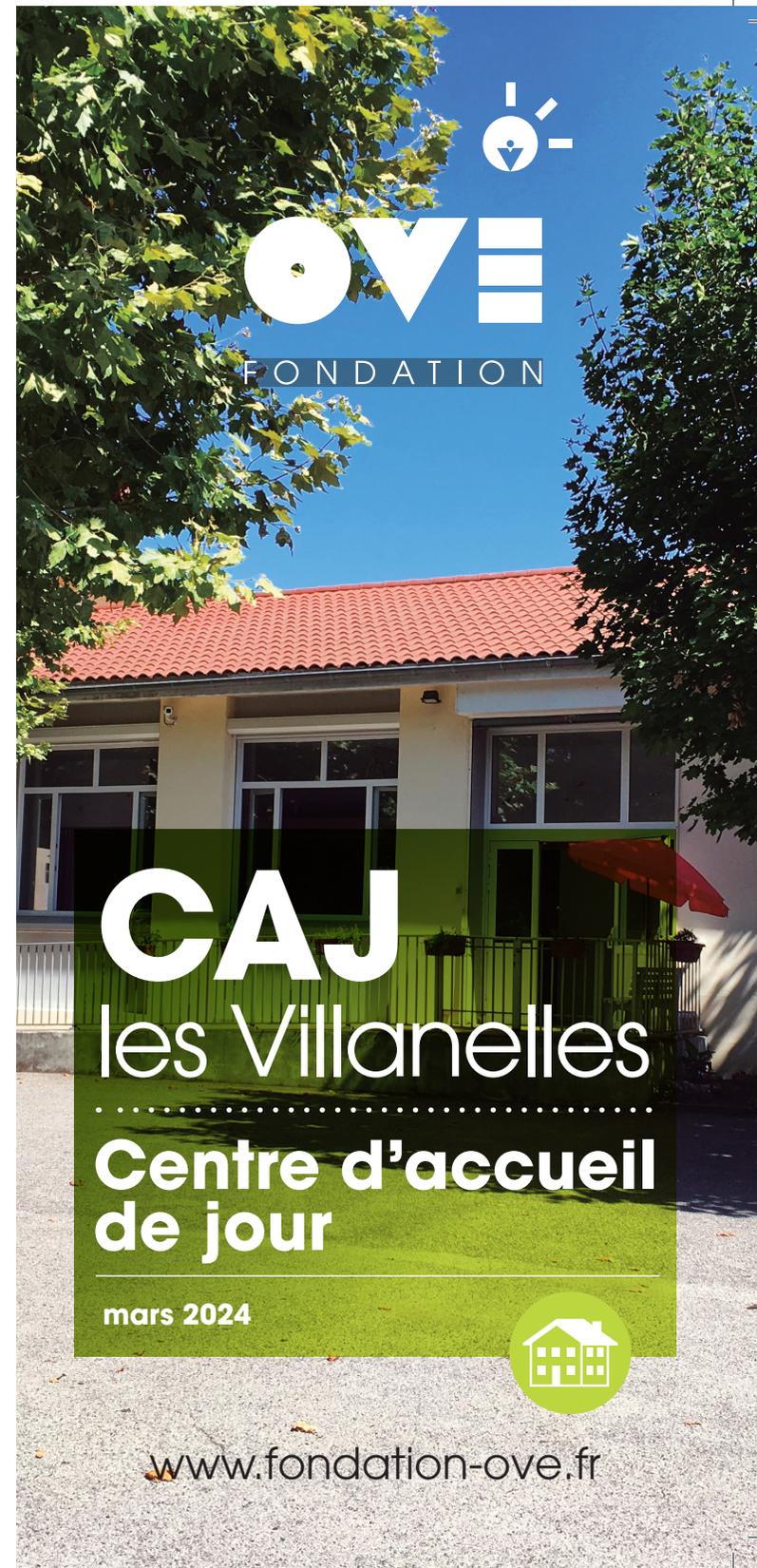


Contact

- Directeur de territoire
Damien de Laforcade
damien.delafortcade@fondation-ove.fr
- Directrice de site
Véronique Tournier
veronique.tournier@fondation-ove.fr



OVE - CAJ LES VILLANELLES
56, rue Pierre Brunier
69330 Caluire
Tél. 04 78 30 59 50
les.villanelles@fondation-ove.fr
www.fondation-ove.fr



CAJ les Villanelles

Centre d'accueil de jour

mars 2024



www.fondation-ove.fr



LA MISSION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Tourné vers l'inclusion des personnes présentant des troubles du développement intellectuel, le CAJ les Villanelles, foyer de vie sans hébergement, propose un accompagnement visant au développement de l'autonomie, de la participation sociale et du bien-être des personnes accueillies.

LA VIE AU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

Le CAJ est ouvert 220 jours par an. Les personnes sont accueillies du lundi au jeudi de 09h à 16h30 et le vendredi de 9h à 14h30.

La vie quotidienne est rythmée par des activités collectives, dans lesquels l'accompagnement est individualisé, prenant ainsi en compte les besoins singuliers de chacun.



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La famille reçoit à l'admission les documents prévus par la loi 2002-2 :

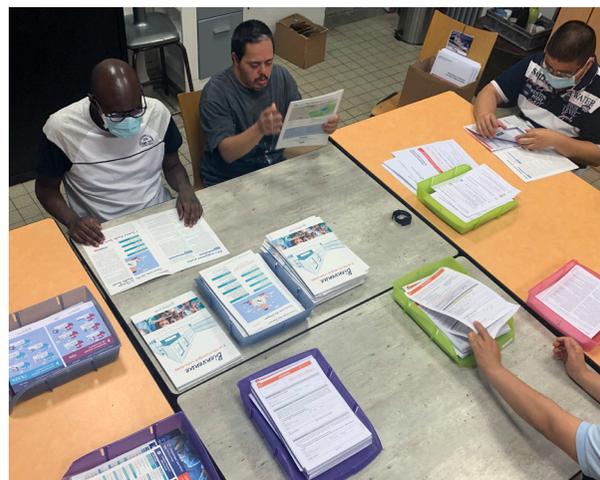
- Le livret d'accueil : ce document spécifie les modalités d'accueil dans la structure.
- Le règlement de fonctionnement : il précise les règles de fonctionnement dans l'établissement.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie : il fixe les droits et devoirs de la personne.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Ce document, signé par la personne elle-même ou son responsable légal, définit la nature et les objectifs de l'accompagnement médico-social proposé. Un avenant est ensuite signé chaque année.

LES PARTENAIRES

Grâce aux partenariats développés avec les collectivités locales, le milieu associatif et tous les acteurs de droit commun, le CAJ est bien implanté territorialement. Cela permet de proposer des prestations inclusives et de positionner le CAJ tel un lieu ouvert, afin de le fondre dans le monde ordinaire.



LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet personnalisé d'accompagnement est le fil rouge de l'accompagnement au CAJ. Il est coconstruit entre la personne elle-même, son proche aidant et les professionnels de l'établissement.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le CAJ les Villanelles est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle associe les personnes accueillies, leur famille aidante et les professionnels.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un Conseil de la vie sociale (CVS) se réunit plusieurs fois par an.

